



Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire
Séance du 9 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le neuf octobre, à dix-huit heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le trois octobre deux mille vingt-cinq, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice :	55		
Présents :	34	Suffrages exprimés :	48
Absents :	21	- dont POUR :	46
Absents AVEC pouvoir	14	- dont CONTRE :	0
Absents SANS pouvoir	7	Nombre d'abstention(s) :	2

Etaient présents : M. DAUDET Gérard - Président

Mme AMOROS Elisabeth
Mme ANGELETTI Frédérique
Mme ARAGONES Claire
M. BATOUX Philippe
M. BOREL Félix
M. BOURSE Etienne
M. CARLIER Roland
M. DECHER Martine
M. DERRIVE Eric
Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèse
M. GERAULT Jean-Pierre

Mme GIRARD Nicole
Mme GREGOIRE Sylvie
Mme JEAN Amélie
M. JUNIK Pascal
M. JUSTINESY Gérard
M. KITAEFF Richard
M. LE FAOU Michel
M. LIBERATO Fabrice
M. MASSIP Frédéric
Mme MILESI Véronique
Mme MONFRIN Marie-Josée
M. MOUNIER Christian
Mme NALLET Christine
M. NOUVEAU Michel
M. PETTAVINO Jean-Pierre
Mme PIERI Julia
M. RIVET Jean-Philippe
M. ROUSSET André
Mme ROUX Isabelle
M. SILVESTRE Claude
M. SINTES Patrick
M. VOURET Eric

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. ATTARD Alain
Mme AUDIBERT Danielle
Mme BASSANELLI Magali
Mme BLANCHET Fabienne
Mme BUCHACA Sophie
Mme CATALANO-LLORDES Gaétane
M. COURTECUISSÉ Patrick
Mme CLEMENT Marie-Hélène
Mme CRESP Delphine
Mme DAUPHIN Mathilde
Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse
Mme PAIGNON Laurence
M. SEBBAH Didier
Mme STELLA Aurore

ayant donné pouvoir à M. CARLIER Roland
ayant donné pouvoir à M. GERAULT Jean-Pierre
ayant donné pouvoir à Mme DECHER Martine
ayant donné pouvoir à Mme ROUX Isabelle
ayant donné pouvoir à M. BATOUX Philippe
ayant donné pouvoir à M. MOUNIER Christian
ayant donné pouvoir à M. DAUDET Gérard
ayant donné pouvoir à M. DERRIVE Eric
ayant donné pouvoir à M. JUNIK Pascal
ayant donné pouvoir à Mme PIERI Julia
ayant donné pouvoir à M. BOREL Félix
ayant donné pouvoir à Mme AMOROS Elisabeth
ayant donné pouvoir à M. ROUSSET André
ayant donné pouvoir à M. MASSIP Frédéric

Absents excusés :

Mme FAURE Cécile
Mme MACK Marie-Thérèse
Mme MARIANI-RENOUX Séverine
Mme PALACIO Céline
Mme PONTET Annie

Absents non-excusés :

M. PEYRARD Jean-Pierre
M. SELLES Jean-Michel

Secrétaire de séance :

Mme AMOROS Elisabeth

 Luberon Monts de Vaucluse AGGLOMÉRATION	République française Département de Vaucluse – Arrondissement d’Apt 2025/ Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Séance du 9 octobre 2025
--	---

N° 2025-156	FINANCES – BUDGET PRINCIPAL – Décision modificative n°2
-------------	--

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*
- *Vu l’instruction comptable M57 ;*
- *Vu l’arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d’agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l’arrêté préfectoral du 29 janvier 2020*
- *Vu la délibération du conseil communautaire n°2024-059 en date du 3 avril 2025 portant adoption du budget primitif du budget principal de LMV ;*
- *Vu la délibération du conseil communautaire n°2025-116 en date du 3 juillet 2025 portant approbation de la décision modificative n° 1 ;*
- *Vu l’avis du bureau communautaire en date du 18 septembre 2025 ;*
- *Vu l’avis de la commission des finances du 18 septembre 2025.*

Le budget primitif du budget principal a été le voté le 3 avril 2025 et une décision modificative n°1 a été votée le 3 juillet 2025.

Des modifications doivent de nouveau être apportées aux dépenses et aux recettes pour tenir compte de l’exécution budgétaire :

- Une aire de lavage pour les camions et les bennes à ordures ménagères, initialement prévue sur le site du nouveau hangar de la collecte, sera finalement réalisée sur le site du SIECEUTOM. Pour cette opération, le montant des études à inscrire en 2025 est de **21 000 €** ;
- Des crédits de paiement supplémentaires sont à inscrire en 2025 pour l’autorisation de programme « Aménagement de la route du Moulin de Losque », à hauteur de **80 360 €**, afin de tenir compte de la révision des prix et de travaux supplémentaires sur les réseaux ;
- Des crédits supplémentaires doivent être ajoutés pour l’entretien et la surveillance du réseau d’eaux pluviales de Cavaillon, à hauteur de **50 000 €** ;
- Une augmentation de **7 080 €** est à prévoir sur la zone du Tourail afin de prendre en compte deux avenants de maîtrise d’œuvre dans le cadre des travaux d’aménagement (PA modifié) ;
- Une enveloppe supplémentaire de **10 000 €** est nécessaire pour le service Petite Enfance (alimentation et marché de nettoyage) ;
- Les futurs travaux d’aménagement du Coulon impliquent des acquisitions amiables ainsi que des acquisitions liées à l’ordonnance d’expropriation. À ce titre, il est nécessaire de prévoir une enveloppe complémentaire de **73 680 €**. Par ailleurs, pour la maîtrise foncière de ces travaux sur la plaine aval du Coulon, LMV s’est vue octroyer une subvention du FEADER de **160 000 €** ;
- Les études et les travaux de la GTB (Gestion Technique du Bâtiment) ne se réaliseront pas cette année à la piscine Roudière et à la médiathèque de Cavaillon. Aucune somme n’ayant été engagée, **168 000 €** seront retirés en dépenses d’investissement ;
- La contribution de LMV au Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) doit être ajustée à la hausse pour un montant de **41 000 €** ;

- Une augmentation de crédits est nécessaire en dépenses et en recettes à hauteur de 7 000 € pour l'annulation et la réémission d'un titre de recette dont les coordonnées du tiers débiteur étaient erronées.

Ainsi, la décision modificative n°2 du budget principal s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de fonctionnement : 89 500 €
- Section d'investissement : 54 120 €

Le Conseil Communautaire,
Où le rapport ci-dessus,
Délibère, et

A l'unanimité des suffrages exprimés,

(2 voix ABSTENTION : Madame Maria-Térèse DU PORT DE PONCHARRA et Monsieur Etienne BOURSE)

- **APPROUVE** par chapitre la décision modificative n°2 du budget principal équilibrée comme suit :
Section de fonctionnement : 89 500 €
Section d'investissement : 54 120 €
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette décision.

La Secrétaire de séance,

Elisabeth AMOROS



Cavaillon, le 13 octobre 2025

Le Président,

Gérard DAUDET



